

## **CONSEIL MUNICIPAL du 25 Juin 2008 à 20 h 30**

**Présents** : Pierre ROUMILHAC, Hélène MAGRIT, Daniel DEBOURGES, Christophe BOISSEUIL, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Laurent IMBERT, Sammantha LEBRAUD, Christophe VILLEGGER, Henriette DUPINET

**Excusés** : Jean-Marc NEGRIER (pouvoir à Pierre ROUMILHAC)

**Secrétaire de séance** : Laurent IMBERT

### **Approbation du compte-rendu du dernier conseil** :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

**Droit de préemption dans le cadre de la carte communale** : Dans le cadre de notre document d'urbanisme (carte communale), il nous est possible d'opter pour utiliser un droit de préemption sur les terrains situés en zones constructibles. Cette option nous permettrait d'éviter que des parcelles, lorsqu'elles sont mises en vente puissent avoir une destination autre que celle définie dans la carte communale (terres agricoles ou bois...). Ceci éviterait également la spéculation foncière, en demandant lors de la vente une estimation des prix par les services domaniaux. Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**Autorisation de payer les dépenses inscrites au 6232 (fêtes et cérémonies)** : La sous-préfecture nous demande une délibération pour payer les dépenses inscrites au compte 6232, fêtes et cérémonies. Ces dépenses, inscrites au budget nécessitent depuis cette année d'avoir une délibération spécifique.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité

**Logement** : L'ADAC nous a fait un dossier préalable. Il nous est proposé soit de faire un logement social, soit de rester sur un logement conventionnel.

Le logement social nous ouvrirait droit à davantage de subventions, mais le loyer serait plafonné à 266 euros ; D'autre part le délai d'instruction du dossier est plus long (les travaux pourraient débuter fin 2008 au mieux). L'amortissement serait fait sur 15 ans. Dans le cas d'un logement non social, il nous est possible d'obtenir 10 % de subvention du conseil général dans le cadre du Programme Territorial de l'Habitat, qui se termine cette année; et peut être de la D G E. L'amortissement serait fait sur 10 ans. La commission travaux, réunie le 12 juin, propose de rénover le logement sans travaux de gros oeuvre, afin de maîtriser au mieux les dépenses. Cette même commission suggère de pouvoir effectuer les travaux le plus rapidement possible afin de pouvoir avoir un retour rapide; Pour cela, il n'est peut-être pas judicieux de monter un dossier de logement social, qui retarderait le tout, mais de demander une subvention au conseil général, dans le cadre du P T H, avec une demande d'autorisation de débuter les travaux avant notification, ainsi que la D G E. Il est nécessaire de prendre une délibération pour approuver le projet, m'autoriser à demander les subventions et passer les marchés correspondants. Après délibérations, la proposition de la commission travaux est retenue à l'unanimité.

**Cantine** : Le lieutenant Bourliot du SDIS est venu le 16 mai.

Pour pouvoir être classée en établissement recevant du public, il convient de prendre une délibération fixant la capacité d'accueil à moins de 50 personnes. Ceci nous permet de bénéficier de dispositions un peu allégées. La demande d'agrément est à faire auprès de la sous-préfecture. La salle doit comporter 2 sorties, ce qui est déjà le cas.

Il est tout de même nécessaire de revoir les dalles de plafond pour en mettre d'autres qui seraient de classe 4 en résistance au feu, la résistance de celles-ci n'étant pas connue et difficile à connaître (test au feu).

Une réfection de l'électricité est également nécessaire pour devenir conforme, avec notamment la pose d'un bloc de sécurité (issue de secours) et du matériel étanche coté cuisine.

La salle doit disposer en plus d'un extincteur, et d'un système d'alerte sonore (sifflet).

Pour l'accessibilité aux personnes handicapées, il pourrait être envisagé un accès par l'arrière, avec en plus la création de sanitaires sous un appentis qui pourrait être construit attenant (avis DDE : largeur de porte, plan incliné, toilettes...)

Il pourrait être judicieux de remplacer les convecteurs par du matériel plus performant.

Une remise en état de la peinture serait également utile.

L'ensemble des travaux pourrait être subventionné par le conseil général et par l'état. Il est nécessaire de savoir quelle destination nous donnons à ce local afin de pouvoir monter un dossier pour l'automne. Vote à l'unanimité sur le principe d'étude de faisabilité des travaux.

**Achat du tracteur** : Une proposition a été demandée aux 2 concessionnaires de la commune. Les Ets Micard nous ont proposé un tracteur de 88 Cv de 2005 qui comptabilise 2 900 heures, équipé d'un chargeur pour la somme de 38 500 € HT, avec une reprise de l'ancien à hauteur de 7 500 euros. Le prix du même en neuf est de 54 000 euros. Après avoir étudié la proposition en commission travaux, étant donné que le montant est inscrit au budget, nous avons pris la décision de le commander après essai. Le financement sera assuré par un emprunt de 20 000 euros. Il est nécessaire de prendre une délibération pour approuver cet achat et réaliser ce prêt. Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

**Organisation du 14 Juillet** : Le feu d'artifice et le bal du 14 Juillet sont prévus à l'étang. Il est nécessaire d'installer un peu d'éclairage avec les moyens du bord. Il nous faut un coffret étanche que nous pouvons louer à l'ATCRL, ainsi que quelques halogènes. Nous avons du fil en stock, mais il faut mettre tout ça en place avec une nacelle, ainsi que la remorque qu'il est nécessaire de déplacer. Des bénévoles seront les bienvenus pour effectuer les installations nécessaires (parquet, tables, éclairage...). Une demande a été faite auprès du comité des fêtes ainsi qu' à l'auberge, Daniel, Alexandre et Christophe Boisseuil sont également volontaires.

**Adhésion à l'association Nantes-Méditerranée** : L'association qui soutient le projet d'autoroute Niort-Confolens-Roumazières-Bellac propose à la commune d'adhérer pour un montant de 80€ Après délibérations, le conseil s'abstient à 8 voix et 3 contre.

**Vaisselle de la salle polyvalente** : Diverses propositions ont été étudiées. Les assiettes coûtent 1 € pièce, les couverts 0,60 € et les couteaux 1,65 €, soit par personne avec 1 assiette creuse, 2 plates, 1 à dessert, cuillère, fourchette et couteau un investissement de 7,45 € par personne, soit pour 160 environ 1 200 euros. Le montant de la location demandée pourrait être de 0,70 € par personne soit 70 € pour 100 personnes. Le seuil de rentabilité est situé à 15 locations (compte tenu de la TVA), soit 3 par an pendant 5 ans.

Le conseil décide l'achat de vaisselle pour 120 personnes, ce qui représente une dépense d'environ 900 euros, avec une location fixée à 70 centimes d'euros par personne.

**Motion de soutien à l'agriculture** : La FDSEA nous propose de prendre une délibération pour le soutien de l'agriculture qui souffre de graves problèmes conjoncturels (hausse des coûts de productions, prix de ventes faibles, politique agricole commune défavorable à l'élevage...). Après de plus amples informations apportées par les agriculteurs, cette délibération est approuvée à l'unanimité

**Approbation du bornage des parcelles Prévost et Belanger** : Mr Gehl, géomètre est intervenu le 10 Juin, afin de délimiter les parcelles que MM Belanger et Prevost avaient souhaité acquérir. Il est nécessaire de prendre une délibération pour approuver ce bornage.

Pour pouvoir engager la procédure d'enquête publique, Il convient également de prendre une délibération pour déclasser l'ensemble des parcelles à vendre du domaine public communal vers le domaine privé communal. Les parcelles concernées sont les suivantes : Prévost (Charbonnières), Belanger (Les Bordes), Chadenaud et Malpaud (Le Liboueix), Rouffaud (Le Chézeau)

Une nouvelle demande de Georges Gauchon concernant un espace situé devant sa grange à Charbonnières a été faite. Une délibération est nécessaire pour approuver le principe, faire une division parcellaire avec le géomètre qu'il faudra ensuite approuver et déclasser du domaine public pour pouvoir l'inclure dans l'enquête publique avant de vendre.

Après délibérations, cette proposition est acceptée à l'unanimité

**Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au C,L,I,C** afin d'assister à l' A G du 02 Juillet.

Sont nommés titulaire : Henriette DUPINET, suppléant : Pierre ROUMILHAC

**Questions diverses** :

Communauté de communes : Le principe de reconduction d'un fonds de concours de 3000 € aux communes sur la mandature est retenu.

Nouvelles subventions pour Bellac sur scène : 10000 € en plus des 60000 déjà accordés (Bellac aide à hauteur de 108 000 € sur un budget de 760 000, en plus des autres subventions du département et de la région, ce qui représente 80 % du budget fonctionnement en aides...), fun 87 : 590 € pour transport école de foot, Tech Ovin 1 300 € en plus des 4 700 déjà octroyés. Les commissions ont fait diverses propositions :

Développement économique : rencontre avec les entreprises du 27 mai, achats de terrains programmés pour zone d'activités. Négociations en cours avec 2 propriétaires de terrains situés en zone UA.

Tourisme : axes à définir en s'appuyant sur ce qui fonctionne. Projet de vente de Cieux après un investissement de 800 000€....

Travaux : Les panneaux aux ZI sont en cours de fabrication. Pour les vestiaires de St Junien / Berneuil, les travaux sont à terminer. Travaux sur l'office de tourisme, Théâtre : infiltrations d'eau et peinture cuisine, Gymnase de Jolibois : changement des portes de secours.

Environnement, ordures ménagères : Encombrants Maximum, contrat reconduit, Ordures ménagères : M Girard responsable d' ISS fait le tour des communes, éolien : problème à Blond avec le radar de Bachellerie, aire d'accueil des gens du voyage : dépense en eau de 40 000 € en 2007 : propositions faites pour faire payer l'eau individuellement et responsabiliser les utilisateurs.

Animation jeunesse : réorganisation des activités péri et extra scolaires avec le passage à la semaine de 4 jours.

Finances, communication : mise à jour du site et journal de la Communauté de communes, Investissements à prévoir sur terrains industriels et artisanaux.

SIDEPA : Une visite des installations est organisée par le syndicat pour le 2 Juillet.

SYGESBAM : Pas de réunion

SIABG : Lors de la dernière réunion, le point a été fait sur les passes à poissons.

SEHV : Après l'assemblée plénière, Bernard Brouille a été élu président.

Plainte a été déposée à la gendarmerie pour des dégradations sur un vitrail de l'église. 2 impacts de ballon sont constatés sur le vitrail situé sur la porte d'entrée, entraînant une déformation et quelques morceaux cassés. Une déclaration a été effectuée auprès de l'assurance, et un devis de réparation demandé.

Tennis : Des joueurs "sauvages" ont été appréhendés par le maire en flagrant délit en train de jouer sans carte. Ils ont dit ne pas savoir que c'était payant et que le cours était ouvert, et n'ont pas voulu donner leur identité. Après avoir relevé le numéro des voitures, un courrier d'information sur le règlement du court et les tarifs leur a été envoyé.

D'autre part, des dégradations de joints nous ont été signalées et nous avons fait venir le constructeur pour savoir ce qu'il fallait envisager. Après examen par l'entreprise qui l'a construit, qui a constaté que les joints sont effectivement en mauvais état, mais ne compromettaient ni la solidité du terrain, ni la qualité du jeu, il pense que les faux rebonds sont plutôt dus à une usure superficielle. Le court datant de 1991, la peinture de sol est usée, entraînant quelques trous. Proposition faite pour nettoyage, rebouchage des trous et peinture : 3580 € HT.

Après débat, considérant que cet équipement mérite un entretien, le conseil décide à l'unanimité de faire des demandes de subventions afin d'envisager les travaux.

Ecole de musique : Projet de création par Jean Vincent pour faire des activités en complément de celle de Bellac. La salle de classe pourrait lui être mise à disposition. Des affiches vont être réalisées au PPM, afin de pouvoir recenser les personnes éventuellement intéressées.

Concours du bulletin communal : 15 personnages figuraient dans le bulletin. 6 réponses ont été reçues, dont une seule bonne. Il est décidé d'inviter les gagnants au repas communal. Il s'agit de Mr et Mme Bardet, des Bordes

Bulletin municipal : Une délibération est à prendre pour pouvoir l'éditer. Il faut en faire déclaration au

procureur de la république, et à la sous-préfecture, nommer un directeur de publication.  
Après délibérations, la proposition de continuer à éditer le bulletin est acceptée à l'unanimité, le maire est nommé directeur de publication.

Abris bus : Rencontre avec Mr Mathou du conseil général pour engager une réflexion sur la mise en place d'abris bus, afin de limiter le nombre d'arrêts et de les sécuriser. Le conseil général pourrait nous fournir un abri sur les lignes régulières qui ont un arrêt en centre bourg, qui servirait également au transport scolaire. Pour les autres arrêts, les emplacements ont pu être définis, les élèves étant invités à se rendre aux points d'arrêt le plus proche, conformément aux directives départementales. Il va être demandé au conseil général la possibilité de nous les fournir ou à défaut de nous les subventionner.

Voirie, Travaux : Les travaux d'aménagement du carrefour du Maubert sont terminés, l'objectif de faire ralentir les véhicules est atteint. L'aménagement paysager sera terminé à l'automne. Le goudronnage du lotissement de Gatebourg a également été fait ce jour, ou un lot est vendu. Suite à la délibération pour conventionner les promesses de vente, un acheteur ayant réservé 2 parcelles n'a pas donné suite. A ce jour 3 lots sont donc encore disponibles.

Association pour la Déviation de Bellac : Rencontre avec l'association qui constate des nuisances sonores. Le 10 juillet, nous devons rencontrer les services des grands travaux.

Mairie : fermeture prévue Mardi 1<sup>er</sup> pour réorganisation avec l'archiviste.

Remerciements de Laurent Imbert pour les témoignages de sympathie lors de son mariage.

Date du prochain conseil : Elle est fixée au vendredi 25 Juillet, si le bornage est effectué à Charbonnières, et au Vendredi 12 Septembre, à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.